

# DROIT ET DÉFENSE

*Revue générale du droit de la sécurité et de la défense*

## ARTICLES

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| <i>Bernard Chantebout</i> | <b>La multiplication des normes juridiques, obstacle à l'efficacité de la défense ?</b> |
| <i>Jean-Jacques Roche</i> | <b>Sécurité, défense et territoire après la guerre froide</b>                           |
| <i>Anne Camilleri</i>     | <b>L'OTAN et le nouveau concept européen de défense</b>                                 |

## RUBRIQUES

- |   |  |
|---|--|
| <b>Organisation générale de la défense</b>    | L'organisation future de l'Armée de terre  |
| <b>Droit des espaces internationaux</b>       | Le nouvel encadrement institutionnel des activités spatiales dans les pays d'Europe centrale   |
| <b>Droit pénal de la défense</b>              | La suppression des tribunaux permanents des forces armées : une réforme inachevée  |
| <b>Fonction militaire et service national</b> | L'affaire <i>Kelly Flinn</i> serait-elle possible en France ?  |
| <b>Secret et propriété industrielle</b>       | L'annonce d'un contrôle de l'usage du secret de défense<br>Intelligence économique et responsabilité : le cas de la <i>misrepresentation</i> |
| <b>Armements et technologies stratégiques</b> | Nouvelles listes de produits et technologies à double usage exportables sous licences générales  |

## CHRONIQUES

- Textes officiels*      *Jurisprudence européenne*      *Jurisprudence internationale*  
*Notes bibliographiques*      *Nouvelles d'actualité*

Trimestriel - 4<sup>ème</sup> année - 2<sup>ème</sup> trimestre 1997 - n° **97/2**

# DROIT ET DÉFENSE

*Revue générale du droit de la sécurité et de la défense*

**SOMMAIRE N°97/2 - 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 1997**

	pages	
<b>ÉDITORIAL</b> par Olivier GOHIN	3	
<b>ARTICLES</b>		
<b>La multiplication des normes juridiques, obstacle à l'efficacité de la défense ?</b>	4	
par <i>Bernard CHANTEBOUT</i>		
<b>Sécurité, défense et territoire après la guerre froide</b>	11	
par <i>Jean-Jacques ROCHE</i>		
<b>L'OTAN et le nouveau concept européen de défense</b>	23	
par <i>Anne CAMMILLERI</i>		
<b>RUBRIQUES</b>		
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE</b>		
<i>PIERRE LABBÉ</i>	L'organisation future de l'Armée de terre	40
<b>DROIT DES ESPACES INTERNATIONAUX</b>		
<i>Mireille COUSTON</i>	Le nouvel encadrement institutionnel des activités spatiales dans les pays d'Europe centrale	48

La nouvelle rupture du fait majoritaire qui résulte des élections législatives de mai-juin 1997, signifiera-t-elle la remise en cause des orientations prises en matière de sécurité depuis l'élection de M. Jacques Chirac à la Présidence de la République ? Personne ne saurait l'affirmer sérieusement ni d'ailleurs affirmer le contraire, tant l'attention est à présent portée sur les questions économiques et sociales et donc sur la construction européenne en tant qu'elle conditionne, pour l'essentiel, le retour toujours savamment annoncé, mais jamais durablement constaté, aux grands équilibres, en particulier sur le marché de l'emploi.

Quels sont, en matière de diplomatie et de défense tout spécialement, la place et le rôle du Président de la République dans l'équilibre institutionnel subtil de la Vème République ? Qu'en-est-il exactement de la position de la France à l'égard de l'OTAN ou de l'UEO ? Qu'en est-il aussi des initiatives européennes de politique commune de défense et de sécurité tant en Europe que sur les théâtres d'opérations extérieures à l'Europe ? Quelle sera, plus précisément, l'exécution de la récente loi quinquennale de programmation militaire qui couvre la fin de l'actuel septennat ? Et le choix de l'armée professionnelle est-il définitivement acquis dans son principe ou dans ses modalités ou encore dans son échéancier ?

Voilà donc la France plongée à nouveau dans l'incertitude que la fin prochaine du fameux "état de grâce", effaçant une certaine complicité de façade ou de convenance à l'intérieur de l'exécutif, viendra bientôt révéler. Au fond, la question est tout simplement de savoir si la politique Française de défense et de sécurité est bien, autant qu'on le dit, aussi souvent qu'on le dit, objet d'un réel consensus au sommet de l'État. Les Français voudraient sans doute le croire - et leurs soldats aussi qui, après tout, sont des gens d'ordre - prompts à oublier, entre deux élections nationales aux résultats contradictoires, qu'en ce bas monde, une croyance, même forte, ne suffit pas à faire une vérité, même fragile.

Reste alors le droit qui, pour être matière seconde, n'en constitue pas moins un champ solide d'étude, à vocation non pas spéculative mais bien opératoire. Et, sans méconnaître le contexte dans lequel il s'inscrit, en tant que science sociale, il y a là un domaine qui est, en définitive, reposant - on pourrait même dire rassurant - en ce qu'il échappe, bien plus qu'on ne l'imagine, aux vicissitudes de la conjoncture politique.

**Professeur Olivier GOHIN**

*Directeur de la Revue*